



Indemnité rupture conventionnelle

Par nini, le **06/04/2010** à **21:02**

Bonjour,

J'essaie de calculer le montant de mon indemnité pour rupture conventionnelle, ayant été absent pour cause de maladie pendant des périodes plus ou moins longues, est ce que la moyenne des salaires doit se faire sur les salaires réellement perçus ou sur les salaires que j'aurais perçu si je n'avais pas été malade

Merci de me répondre